

ODD 4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

MÉTADONNÉES

Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris, les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.5.5 Pourcentage de l'aide totale à l'éducation allouée aux pays à faible revenu

Définition

Total brut de l'aide publique au développement (APD) pour l'éducation dans les pays les moins avancés (y compris l'enseignement de la petite enfance, l'enseignement primaire, secondaire, postsecondaire non supérieur et supérieur) ainsi que les bourses et les frais d'études dans les pays donateurs, exprimés en pourcentage du total brut de l'aide publique au développement en faveur de l'éducation. Les pays les moins avancés sont ceux définis par le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les États sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS) (http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc/ldc_list.pdf). Seuls les pays donateurs seront tenus de communiquer cet indicateur.

L'aide publique au développement est définie comme des subventions ou des prêts aux pays et territoires et aux institutions multilatérales fournis par les gouvernements étatiques et locaux ou leurs agences exécutives dans le but de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays et territoires en développement. Ces subventions ou prêts sont accordés à des conditions financières concessionnelles et, dans le cas de prêts, contiennent un élément de don d'au moins 25 pour cent.

But

L'APD est la mesure acceptée de la coopération internationale pour le développement. Les données couvrent donc l'aide internationale officielle à l'éducation, notamment pour fournir des places d'éducation aux ressortissants des pays en développement dans les établissements d'enseignement des pays donateurs.

Méthode de calcul

Les décaissements bruts totaux pour le secteur de l'éducation alloués aux pays les moins avancés sont exprimés en pourcentage de l'aide bilatérale totale pour l'éducation.

$$PODAE_{LDC} = \frac{ODAE_{LDC}}{ODAE}$$

Où :

$PODAE_{LDC}$ = pourcentage de l'APD brute pour l'éducation allouée aux pays les moins avancés

$ODAE_{LDC}$ = APD brute totale pour l'éducation allouée aux pays les moins avancés

$ODAE$ = APD brute totale pour l'éducation

Interprétation

Une valeur élevée indique que les pays les moins avancés sont prioritaires pour recevoir une aide à l'éducation.

Type de source de données

Données administratives.

Désagrégation

Les données peuvent être ventilées par pays fournisseur et pays bénéficiaire.

Données requises

Aide totale à l'éducation et aide à l'éducation allouée aux pays les moins avancés.

Les sources de données

Données administratives des pays donateurs et d'autres fournisseurs d'aide sur l'aide publique brute au développement en faveur de l'éducation.

Assurance qualité

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a compilé les données utilisées pour produire cet indicateur sur la base des déclarations soumises par ses pays membres et d'autres fournisseurs d'aide. Le CAD-OCDE définit le protocole de déclaration de ces données.

Limites et commentaires

Les données ne concernent que les flux internationaux concessionnels fournis par les gouvernements.